

**VILLE DE NEUFCHATEL-HARDELLOT**  
**Compte-rendu**  
**de la réunion de Conseil Municipal**  
**27 juin 2008**

Le 27 juin 2008 à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la Présidence du Maire Monsieur Jean-Pierre PONT.

\*\*\*

**Ordre du jour**

**\* Approbation du compte rendu de la séance du 3 juin 2008**

**\* Question 1 : Présentation et approbation du marché de fournitures de denrées alimentaires et confection de repas.**

*Résidence Bellefontaine, cantine scolaire (période scolaire et CLSH), portage de repas (voir rapport de présentation ci-joint).*

**\* Question 2 : Clos de la rivière – Approbation de la division parcellaire définitive** (voir plan ci-joint).

**\* Questions diverses**

Date de convocation : 20 Juin 2008

Effectif du Conseil Municipal : 27

Nombre de membres en exercice : 26

Compte-rendu des délibérations affiché le : 4 Juillet 2008

**Présents : 23**

M Pont, Mme Juilien-Peuvion, M Cousin, Mme Delahaye, M Giethlen, Mme Leturcq, M Lafrance, Mme Lucas, M Baheux, Mme Nourtier, M Duhamel, Mme Merlot, M. Vallet, Mme Gillig, M d'Aubreby, Mme Mantel, , Mme Loisel-Mille, M Deffrenne, Mme Waymel, M . Vlamynck , M. Anquez, M Rougeau, M Van Peteghem

**Absents excusés : 3**

M. Fauquet

M.Lépingle

Mme Graveline

**Pouvoirs : 2**

Mme Graveline à M Giethlen

M. Lépingle à M. Lafrance

**Votants : 25**

**Secrétaire de séance :** Mme Juilien-Peuvion

Le Maire ouvre la séance et donne la parole à Madame Juilien-Peuvion qui procède à l'appel, le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

**\* Approbation du compte rendu de la séance du 3 juin 2008**

Adoption :

Conseillers présents : 23 - Conseillers votants : 25

Ayant voté pour : 25

Ayant voté contre : 0

S'étant abstenu : 0

Le compte-rendu est adopté

**\* Question 1 : Présentation et approbation du marché de fournitures de denrées alimentaires et confection de repas.**

*Résidence Bellefontaine, cantine scolaire (période scolaire et CLSH), portage de repas (voir rapport de présentation ci-joint).*

Exposé :

Le CCAS et la ville de Neufchatel-Hardelot ont décidé de passer un marché groupé pour la fourniture de denrées alimentaires et la confection de repas en ce qui concerne la résidence Bellefontaine, la cantine scolaire, et le portage de repas à domicile pour une période allant du 1er août 2008 au 31 juillet 2011.

La CAO du CCAS s'est réunie une première fois le 12 juin 2008 afin de vérifier la validité des candidatures et d'ouvrir les offres. Trois candidatures ont été jugées recevables.

La CAO du CCAS s'est réunie le 19 juin 2008 afin de procéder à l'analyse des offres.

Les membres de la CAO proposent de retenir API RESTAURATION et l'option 2.

Proposition :

Le maire propose au Conseil Municipal d'approuver la décision de la commission d'appel d'offres du CCAS et de retenir la Société API RESTAURATION.

Adoption :

Conseillers présents : 23 – Conseillers votants : 25

Ayant voté pour : 25

Ayant voté contre : 0

S'étant abstenu : 0

La proposition est adoptée.

**\* Question 2 : Clos de la rivière – Approbation de la division parcellaire définitive (voir plan ci-joint).**

Exposé :

Le maire propose à l'assemblée de modifier la délibération du 3 juin 2008 relative à l'acquisition de terrain auprès de l'EPF afin d'ajuster la superficie définitive ainsi que le prix définitif.

La surface totale achetée par la ville auprès de l'EPF sera de 25663m<sup>2</sup> au prix de 112485,94 euros.

Adoption :

Conseillers présents : 23 – Conseillers votants : 25

Ayant voté pour : 25

Ayant voté contre : 0

S'étant abstenu : 0

La proposition est adoptée.

**Modifications apportées au Code Général des Collectivités locales (CGCT)**

Exposé :

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que :

L'article L 2122-22 du code général des collectivités locales précise désormais que le maire, peut, par délégation du Conseil Municipal, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat :

« de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ».

En conséquence, il invite le conseil municipal à modifier la délibération du 3 avril 2008, relative aux délégations données par le Conseil municipal au maire en ce qui concerne les marchés publics.

Adoption :

*Conseillers présents : 23 - Conseillers votants : 25*

Ayant voté pour : 25

Ayant voté contre : 0

S'étant abstenu : 0

La proposition est adoptée

### **Adhésion au dispositif du prêt de livres de la ville de Boulogne-Sur-Mer**

Exposé :

Le maire expose au conseil municipal que la ville de Boulogne sur mer propose le renouvellement de la convention de la mise à disposition de manuels scolaires aux élèves non boulonnais qui fréquentent les lycées de la ville.

Le montant de la participation est de :

- 61,20 € par élève pour les lycées d'enseignement général

- 36,70 € par élève pour les lycées techniques ou professionnels

Proposition :

Le maire invite le conseil à délibérer sur cette adhésion au dispositif de prêt de livres qui sera renouvelable par tacite reconduction chaque année scolaire.

Adoption :

Conseillers présents : 23 – Conseillers Votants 25

Ayant voté pour 25

Ayant vote contre : 0

S'étant abstenu : 0

La proposition est adoptée

### **Participation Championnat de France – Club Nautique**

Exposé :

Le maire informe l'assemblée que deux équipes du Club Nautique participeront aux Championnats de France Espoir 2008 de La Rochelle qui se déroulera du 5 au 11 Juillet 2008. Le coût total de cette participation s'élève à 3 300.00 €.

Proposition :

Le maire propose au conseil municipal de voter une subvention couvrant 1/3 de la dépense, le reste étant à charge, pour 1/3 au Club Nautique et pour 1/3 aux familles.

Adoption :

Conseillers présents : 23 – Conseillers votants : 25

Ayant voté pour : 23

Ayant voté contre : 1

S'étant abstenu : 1

La proposition est adoptée.

Informations diverses :

Monsieur le Maire met à la disposition des membres du Conseil Municipal qui le souhaitent le compte-rendu du Conseil d'Ecole Louis Blériot et, informe l'assemblée du départ en retraite de Mesdames Butel et Ruffin ainsi que Monsieur Rofidal, et des mutations de Mademoiselle Cornille et Madame Vasseur.

Monsieur Baeux Léopold précise à l'Assemblée que sur l'invitation du 14 Juillet 2008 du Golf des Dunes, l'heure n'était pas précisée. Il informe l'assemblée que cette manifestation est prévue à 18 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.

La secrétaire de séance  
Mme Paulette JUILIEN - PEUVION

Vu pour être affiché le 4 Juillet 2008 conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Maire  
Jean-Pierre PONT

*Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de la publication :*

*\* d'un recours gracieux auprès du Maire de Neufchâtel-Hardelot.*

*\* d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille*